

# Règlement du Trail de la Castagne du 22 janvier 2023

## **1) Epreuves :**

**Trail 20 km de la Castagne** (19,7 km ; 530m D+) est une course ouverte aux personnes à partir 18 ans (année 2005) et +.

**Trail 10 km de la Castagne** (10,6 km ; 270 m D+) est une course ouverte aux personnes à partir 16 ans (année 2007) et +

Il y aura 1 ravitaillement sur le 20 km, et un ravitaillement à l'arrivée des 2 parcours.

## **2) Inscriptions :**

- Inscriptions en ligne sur le site de course : **Site du cdco07** : [cdco07.fr](http://cdco07.fr) : page du Trail de la Castagne

### **Documents à présenter**

- Licence : licence FFA en cours de validité à la date du Trail à présenter lors du retrait de leur dossard.
- Certificat Médical : pour les concurrents non licenciés, présentation d'un certificat médical de moins d'un an libellé obligatoirement « Non contre-indication au sport ou de la course à pied en compétition »
- Autorisation parentale : Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve. (*Téléchargement sur le site de course*)

### **Droits d'engagement :**

- **Inscription en ligne jusqu'au jeudi 19 janvier avant 20h :**
- 14 € pour le 20 km, 9 € pour le 10 km ;
- **Clôture des inscriptions en ligne le jeudi 19 janvier à 20h00**
- Les inscriptions sur place seront majorées de 5 € :
- 19 € pour le 20 km, 14 € pour le 10 km ;

Inscriptions possibles sur place, dans la limite des places disponibles. Maxi 240 places sur l'ensemble des parcours.

Le stand « Inscriptions sur place » sera accessible entre 8h00 et 9h30.

Le paiement y sera possible par chèque ou espèces.

Une **caution sera demandée de 40 €** pour la chasuble-dossard et la puce du chronométrage électronique.

La chasuble fournie par l'organisation devra être entièrement visible lors de la course.

## **3) Déroulement :**

2 départs :

- pour le Trail de la Castagne de 20 km, départ à 9h30
- pour le Trail de la Castagne de 10 km, départ à 10h00

L'accompagnement et le suivi en VTT sont strictement interdits, sous peine de disqualification pour des raisons de sécurité et d'équité.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits.

Les concurrents s'engagent à respecter le Code de la Route et les consignes données par l'Organisateur via ses signaleurs et contrôleurs.

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre système de chronométrage et chasuble à l'équipe organisatrice du chrono dans la zone d'arrivée.

## **5) Environnement et développement durable :**

L'organisation vous encourage à venir participer au Trail de la Castagne en privilégiant le covoiturage. Les courses se déroulent sur les communes de Ailhon et Lentillières.

Les parcours empruntent quelques portions de routes goudronnées, une majorité de chemins de randonnée et une petite portion en terrain privé.

Les organisateurs et les concurrents s'engagent ensemble à respecter ces espaces et à les préserver.

Des poubelles seront positionnées sur le site du ravitaillement sur le parcours. Tout participant jetant ou abandonnant des emballages alimentaires ou autres déchets en dehors de ces poubelles pourra être disqualifié.

Les « signaleurs » pour la sécurité de tous, veilleront au respect de ces règles.

## **6) Assurances, sécurité et responsabilité :**

Assurance : l'organisateur a souscrit un contrat qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants dûment engagés, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée, auprès de la **MUTUELLE ASSURANCE DES INSTITUTEURS DE FRANCE (MAIF)** - 200 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79038 NIORT CEDEX 9, laquelle atteste que CDCO 07 a souscrit un contrat sous le n° 4055712 T.

Secours : Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dus à un état de santé fragile, au non-respect des consignes de l'organisation. L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Annulation : Si l'épreuve est annulée pour cas de « forces majeures », avant le 16 janv. 2023, les droits d'inscriptions seront remboursés intégralement.

Après le 15 janv. 2023, 25% du montant des droits resteront acquis à l'organisation.

Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempéries (vigilance orange, forts orages, épisodes cévenols...) ou tout autre raison, 25% du montant des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

De même, si pour les mêmes raisons, les départs devaient être décalés, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable.

## **7) Droits d'image :**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux courses du Trail de la Castagne, sur tous supports y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

## **8) Classements et dotations :**

Les résultats seront affichés au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

La remise des récompenses est prévue à partir de 13h30

### **Pour le Cross de la Castagne de 10 km :**

Scratch Femmes, scratch Hommes : 1 , 2 et 3èmes.

Cadettes Femmes, cadets Hommes : 1<sup>ère</sup> et 1<sup>er</sup>.

Juniors Femmes, juniors Hommes : 1<sup>ère</sup> et 1<sup>er</sup>.

Master Femmes, master Hommes : 1<sup>ère</sup> et 1<sup>er</sup>.

### **Pour le Trail de la Castagne de 20 km :**

Scratch Femmes, scratch Hommes : 1 , 2 et 3èmes.

Juniors Femmes, juniors Hommes : 1<sup>ère</sup> et 1<sup>er</sup>.

Master Femmes, master Hommes : 1<sup>ère</sup> et 1<sup>er</sup>.

## **9) Respect et acceptation du règlement :**

La validation de l'inscription signifie que le coureur accepte le présent règlement et certifie exacts les renseignements fournis.

Le CDCO 07.